

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 SEPTEMBRE 2018 à 18H**

**Étaient présents :** CHABERT Patrick, CHENE Bernard, CHAUVET Antoine, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian.

**Absents :** ANDRE Jean-Luc, (procuration à COHENDET R), BONNIVARD Emilie (procuration à GONTHIER G), PELLISSIER Daniel (procuration à REY R), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, DE VRIES Catherine, SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 27 août est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES SERVICES MULTI-ACCUEIL ET ACCUEIL DE LOISIRS :** M. CHENE, représentant du Maire dans le cadre de cette procédure de DSP, donne lecture du rapport et du projet de convention à intervenir avec l'Association Club Enfants, seul candidat ayant répondu à la consultation. Suite aux différentes réunions et informations complémentaires données par le candidat, le Conseil approuve à l'unanimité (1 abstention) le projet de convention pour la DSP des services multi-accueil et accueil de loisirs, pour une durée de 10 ans, une redevance annuelle de 600 € et une participation annuelle de la collectivité de 45.000 €. (MM. PROVOST P. et PELLISSIER JM, membres du Syndicat de l'ESF, se sont retirés avant le vote.

**TAXE DE SEJOUR :** M. le Maire fait part au Conseil des modifications induites par la Loi concernant les modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer les taux plafond pour chaque catégorie d'hébergements classés et de fixer à 5% le taux applicables aux hébergements non classés.

**RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT:** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter à une prochaine séance le vote des tarifs pour les communes déléguées de Montaimont et Montgellafrey, et valide à l'unanimité le cahier de vie de la station d'épuration de Montaimont.

**ALAPGES BUTHOD-GARCON – PROJET D'ACQUISITION :** Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition des Consorts BUTHOD-GARCON pour l'acquisition des terrains d'alpages leur appartenant.

**PROJET DE REHABILITATION DE LA VIGIE :** Suite à l'acquisition des locaux appartenant aux Consorts JALLAT, M. le Maire donne lecture au Conseil des propositions d'accompagnement reçues pour la réalisation de cette réhabilitation. La proposition de AGATE Territoires, pour un montant de 4.855,04 € à la charge de la collectivité, est retenue à l'unanimité.

**FINANCES:** Le Conseil approuve à l'unanimité :

- les décisions modificatives pour le budget du refuge de la Grande Léchère
- les décisions modificatives pour le budget général (DM de cession et DM d'augmentation de crédits°
- la proposition de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 1,5M€ sur 20 ans, au taux de 2,10%. Cet emprunt correspond au financement à 50% du programme pluriannuel d'investissement et devra être complété par un autre emprunt.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2018 :** suite à la consultation lancée pour les travaux à réaliser en 2018 sur la voirie communale, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise EIFFAGE et approuve les devis concernant le programme d'investissement (création de parkings,...) et les travaux d'entretien.

**MAISON DU TOURISME – TRAVAUX INTERIEUR SUITE INFILTRATIONS :** Le Conseil accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise MAURIN pour la réfection des locaux de la garderie, endommagés par les infiltrations provenant de la toiture (14.834 € HT).

**DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :** Après avoir pris connaissance des dossiers présentés, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter le Département dans le cadre du programme FREE pour les travaux de glissement de terrains sur Montaimont (dus aux intempéries de l'hiver) et dans le cadre du FDEC pour l'aménagement du cimetière de Saint-François-Longchamp et de la rénovation de la chapelle du replat (Montgellafrey).

**QUESTIONS DIVERSES :** le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité la convention de servitudes présentée par ENEDIS (TSD Marquis), la convention de la SPA concernant la fourrière animale, la convention du SDES pour l'établissement d'un diagnostic sur l'éclairage public de la commune déléguée de Montaimont, la lettre de mission du cabinet Juricia Conseil concernant l'optimisation des dépenses relatives aux taxes foncières.
- Décide la création d'un poste saisonnier d'agent technique pour une durée de un mois,
- Décide de procéder au remplacement des modules abimés de la structure mousse (pour un montant de 3.120 € HT
- Prend connaissance de la réponse positive du Département de céder à la Commune le bâtiment abritant les services techniques, du projet d'utiliser les bâtiments de Colombes pour le logement de saisonniers (diagnostic à faire pour le chauffage, l'électricité,...), des remerciements de l'Association Choeur de Maurienne pour la subvention accordée.
- Décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions de la Banque Alimentaire de Savoie et de la Fédération des Donneurs de sang bénévoles.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 19 septembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*



*Le Maire, M. Patrick PROVOST*